

# S.I.F.U.P. 123 Soleil

## REGLEMENT INTERIEUR CANTINE SCOLAIRE

### 20 . . -20 . .

#### **1- Serviette de table (obligatoire)**

Il est demandé aux parents de fournir à l'élève une serviette de table chaque début de semaine au nom de l'élève (avec un élastique pour les plus petits).

#### **2- Médicaments et allergies**

Les médicaments ne sont autorisés que sur prescription médicale et pour un traitement de longue durée (mise en place d'un projet d'accueil individualisé P.A.I.). Le personnel n'est pas habilité à distribuer des médicaments. Toute allergie alimentaire connue par les parents doit impérativement être signalée à la cantine (fiche à compléter en annexe).

#### **3-Horaire**

Les repas sont servis en deux services entre 12h et 13h30.

**4- Tarif :** Le tarif applicable pour l'année 2018/2019.

**Le tarif unitaire d'un repas est de 3,10€.**

Une facturation mensuelle regroupant les diverses prestations (cantine, garderie, transport scolaire,...) sera émise au début du mois suivant.

Le règlement de cette facture peut être effectué par prélèvement automatique (pour plus de renseignements veuillez contacter le secrétariat du SIFUP au 05-49-68-04-90, par mail [sifup123soleil@orange.fr](mailto:sifup123soleil@orange.fr), par courrier SIFUP 1 impasse des Terres Fortes VRERES 79100 SAINT LEGER DE MONTBRUN ou les lundi et mardi après-midi de 14h à 17h30 et les mercredi et vendredi matin de 9h à 12h.

#### **5- Absence**

Toute absence devra être signalée la veille. Vous avez la possibilité d'appeler la garderie la veille après la classe de 16 H 45 à 18 H 30 ou le matin même de 7 H 15 à 8 H 10, pour que le repas de la journée ne soit pas compté.

**Après 08 H 10 le repas sera considéré comme pris.**

**☎ Cantine (Messagerie) : 05 49 66 30 68 (la messagerie est relevée à 8h30)**

**Lors de cet appel, il faudra indiquer les nom, prénom, la classe de l'enfant ainsi que la durée de l'absence.**

#### **6- Respect et dégradations**

Les enfants devront respecter les cantinières et les surveillantes ainsi que les autres élèves. Aucune dégradation de matériel (petites cuillères, fourchettes, corbeilles...) ni gaspillage de nourriture ne seront tolérés. Le remboursement d'objets dégradés par un enfant pourra être demandé aux familles.

Prendre en charge les enfants déjeunant au restaurant scolaire

Veiller à une bonne hygiène corporelle

Ne pas tolérer de gaspillage : les enfants sont incités à goûter tous les plats

S'inquiéter de toute attitude anormale chez un enfant et tenter de résoudre le problème

Prévenir toute agitation et faire preuve d'autorité, ramener le calme si nécessaire en se faisant respecter des enfants et en les respectant

Prévenir le directeur de l'école ou un élu responsable du SIFUP de tout comportement portant atteinte au bon déroulement du repas

Consigner les incidents sur un cahier de liaison

En cas d'accident le personnel est chargé de :

Apporter les premiers soins grâce à une pharmacie à sa disposition et en cas de blessures bénignes

Prévenir la famille en cas d'accidents ou de maladie ne nécessitant pas l'appel des urgences

Appeler les urgences en cas d'accident plus important, la famille sera ensuite prévenue

## **7- Règles de vie**

L'enfant doit respecter :

Ses camarades et le personnel communal

La nourriture qui lui est servie

Le matériel mis à sa disposition : lieu, sol, couvert, tables chaises,...

La charte du savoir-vivre (voir document joint)

Toute détérioration grave des biens communaux, imputable à un enfant par non-respect des consignes, sera à la charge des parents.

En cas de non-respect des règles de vies et du degré de la faute (voir annexe), l'enfant sera sanctionné de la façon suivante :

Degré 1 : Avertissement verbal

Degré 2 : Notification dans le cahier pour signature aux parents

Degré 3 : Entrevue avec les parents à l'issue de laquelle une exclusion temporaire ou définitive peut être décidée

### Fautes de degré 1 :

Etre trop bruyant

Se lever de table sans permission

Se chamailler avec ses camarades

Avoir un objet interdit

### Fautes de degré 2 :

Jouer avec la nourriture

Ne pas respecter les adultes, leur répondre, être insolent

Se bagarrer avec ses camarades

### Fautes de degré 3 :

Avoir une attitude violente envers un adulte ou ses camarades

En cas de récidive, la sanction de niveau supérieure pourra être prise.

A Saint Léger de Montbrun, le 03 septembre 2018.

Le Président  
Christophe COLLOT

.....  
Je soussigné(e) Madame, Monsieur

reconnait

avoir pris connaissance du règlement intérieur de la cantine pour l'année scolaire 20 . .-20 . .  
et en approuve les modalités.

*Signature*

ANNEXE AU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CANTINE SCOLAIRE

ANNEE 20 ..-20 ..

FICHE DE RENSEIGNEMENT SUR LES ALLERGIES

<u>ÉLÈVE</u>	<u>RESPONSABLE LÉGAL</u>
Nom .....	Nom .....
Prénom .....	Prénom .....
Classe .....	N° CAF ou MSA .....

1) Cet enfant a-t-il déjà présenté une allergie à un ou plusieurs aliments ? OUI - NON (\*)

Si oui, lequel (lesquels) :

---

---

2) Est-il toujours allergique aux aliments indiqués ci-dessus ? OUI - NON (\*)

Si oui, un médecin a-t-il préconisé de supprimer totalement ce(s) aliment(s) de son alimentation ? OUI - NON (\*)

3) Votre enfant a-t-il du fait de son allergie un régime alimentaire particulier ?

OUI - NON (\*)

**Si oui, il faudra établir un projet d'accueil individualisé**

4) Quels sont les aliments qui ne doivent pas être ingérés par votre enfant actuellement:

---

---

5) Je soussigné(e) ..... certifie exacts les renseignements portés sur le présent document et m'engage à signaler toute allergie alimentaire de mon enfant au service de restauration scolaire.

Le .....

Signature :

(\*) rayer la mention inutile

**SIFUP 123 Soleil**  
**1 impasse des Terres Fortes**  
**79100 SAINT LEGER DE MONTBRUN**

Nom : .....

Prénom : .....

Classe : .....

<b>RESTAURANT SCOLAIRE – ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MIDI CHARTRE DU SAVOIR VIVRE</b>
---

**Avant le repas**

- Je vais aux toilettes
- Je me lave les mains
- Je prends ma serviette

**Pendant le repas**

- Je me tiens bien à table
- Je ne gaspille pas la nourriture
- Je ne joue pas avec la nourriture
- Je ne crie pas
- Je ne me lève pas sans autorisation
- Je respecte le personnel de service
- Je sors de table en silence et sans courir après autorisation
- J'emporte ma serviette le vendredi pour la laver

**Pendant la récréation**

- Je joue sans brutalité dans la cour
- Je ne pousse pas mes camarades
- Je respecte les consignes de sécurité données par les surveillants

**Signature de l'enfant :**